

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18
Affichage le : 06/07/18
Transmission préfecture le : 04/07/18
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103276A-DE-1-1
Du : 04/07/18
Délibération exécutoire le : 06/07/18

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE A07 RAYONNEMENT LOCAL
PARTENARIAT ÉVÉNEMENTIEL ET PROMOTION DU DÉPARTEMENT**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M ALEXANDRE JOLY ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 20 octobre 2017 portant extension des délégations d'attributions à la Commission,

Vu la délibération n° 2015-CD-3-5086.1 du Conseil départemental en date du 19 juin 2015 décidant la création d'un dispositif de soutien aux événements et promotion du Département,

Vu la délibération n° 2016-CD-3-5478.1 du Conseil départemental en date du 16 décembre 2016 modifiant le dispositif,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier 2018 du Département fixant les principes de financement des subventions,

Vu la convention de financement entre le Département des Yvelines et la Fédération Française de Cyclisme,

Vu l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs entre le Département des Yvelines et le Comité départemental d'Aviron des Yvelines au titre de l'année 2018

Vu les demandes présentées par les bénéficiaires,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que dans le cadre du dispositif événementiel et promotion du Département, il convient de verser une subvention de fonctionnement à diverses associations et communes,

Considérant que le versement d'une subvention de fonctionnement au Comité départemental d'Aviron des Yvelines nécessite l'adoption d'un avenant à la convention d'objectif 2018,

Considérant que le versement de la subvention de fonctionnement accordée à la Fédération Française de Cyclisme nécessite la conclusion d'une convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux bénéficiaires figurant ci-après :

Nom du demandeur	Evénement	Date	Lieu	Montant
Association Mantes la Ville FC	le Sport contre la Délinquance	Toute l'année	Mantes la Ville	5 000 €
1001 Paires de Gazelles	Rallye Aicha des Gazelles	Printemps 2019	Mantes la Jolie	2 000 €
Association Française pour la recherche sur la Trisomie 21	13ème journée Mondiale de la Trisomie 21	Le 22 mars 2018	Montigny le Bretonneux	800 €
Association Sportive Municipale de Chambourcy	La Camboricienne (badminton), Tournoi de Judo, Tournoi des Jupettes (badminton)	Les 24 et 25 mars, le 6 mai, les 20 et 21 octobre 2018	Chambourcy	1 400 €
Association Gol de Letra France	15ème Trophée Gol de Letra	Le 24 mars 2018	Vélodrome national St Quentin en Yvelines	10 000 €
Commune de Bois d'Arcy	Variété Club de France	Le 25 mars 2018	Bois d'Arcy	2 000 €

Fédération Française de Cyclisme	Coupe du monde de BMX, Coupe du monde de cyclisme sur piste	Les 31 mars et 1er avril 2018, du 19 au 21 octobre 2018	Vélodrome national St Quentin en Yvelines	80 000 €
Jumping de Maisons Laffitte	Grand régional CSO Maisons Laffitte	Le 29 Avril 2018	Maisons Laffitte	2 500 €
AS Poissy Athlétisme	Meeting Claude Vanpoulle	Le 13 mai 2018	Poissy	1 500 €
Union Sportive Conflans Ste Honorine	Finale Coupe de France fédérale féminine de Volley	Les 26 et 27 mai 2018	Andrésy	1 500 €
Comité départemental d'Aviron	Régates de masse	Les 26 et 27 mai 2018	Mantes la Jolie	6 000 €
Commune d'Achères	Rallye Sports Nature	Le 27 mai 2018	Achères	500 €
US Poigny-Rambouillet	13ème Sud Yvelines (cyclisme)	Le 2 juin 2018	Sud Yvelines	500 €
Ecole de Rugby de Montfort l'Amaury	10 ans d'ERMA	Le 9 juin 2018	Montfort l'Amaury	4 500 €
Handball Club de Beynes	Tournoi sur Herbe	Le 10 juin 2018	Beynes	499 €
IFEP Mantes la Jolie	Russia Cup	Du 14 juin au 15 juillet 2018	Mantes la Jolie	8 500 €
Sport'à vie	Coupe du Monde de Football	Du 14 juin au 15 juillet 2018	Mantes la Jolie	1 500 €
Jeunesse Physicien	Les physiciens en Russie	Du 14 juin au 15 juillet 2018	Mantes la Jolie	4 000 €
Commune de Maisons-Laffitte	Fête des courses, Journée découverte du monde des courses	Le 16 juin 2018, le 13 octobre 2018	Maisons Laffitte	7 500 €
2ème National Jeunes de pétanque	Pétanque Gargenvilloise	Le 16 juin 2018	Gargenville	4 000 €
Côté Ouvert	Tournoi 7 de Cœur	Les 16 et 17 juin 2018	Versailles	1 500 €

Association Sportive de Bazainville	Trail des 4 Piliers	Le 17 juin 2018	Bazainville	1 000 €
Les Castors Grimpeurs Jovaciens	La Jovacienne (vélo tout terrain)	Le 17 juin 2018	Jouy en Josas	700 €
Association Poissy Volley	36ème Tournoi de Volley 3x3	Le 24 juin 2018	Poissy	600 €
As Volley Ball de Vélizy	Tournoi de Volley Ball	Du 6 au 8 juillet 2018	Vélizy	800 €
Star In Jump	Concours de Sauts d'Obstacles	Le 8 juillet 2018	Maisons Laffitte	800 €
SIVU Aérodrome Les Mureaux Verneuil sur Seine	Fête de l'Air	Le 8 sept. 2018	Les Mureaux	7 500 €
Tennis Club de Plaisir	Tournoi International Future de Tennis	Du 14 au 23 sept. 2018	Plaisir	2 000 €
Association Sportive UVSQ	Younger Cup (golf)	Le 19 sept. 2018	Plaisir	4 000 €
Commune du Perray en Yvelines	Festival Enfance Jeunesse	Le 29 sept. 2018	Le Perray en Y.	700 €
Commune de Meulan en Yvelines	Festival des Fromages	Les 13 et 14 octobre 2018	Meulan	10 000 €
Cercle Mixte de la Gendarmerie	Cross National Gendarmerie	Le 21 nov. 2018	Beynes	1 500 €
Office municipal des Sports d'Andrésy	20 Bornes d'Andrésy	Le 25 nov. 2018	Andrésy	1 500 €

Approuve les termes de l'avenant à la convention d'objectif 2018 entre le Département des Yvelines et le Comité départemental d'Aviron des Yvelines annexé à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer ledit avenant.

Approuve les termes de la convention entre le Département des Yvelines et la Fédération Française de Cyclisme, annexée à la présente délibération.

Autorise le Président du Conseil départemental des Yvelines à signer cette convention, ses éventuels avenants ainsi que tous les documents y afférents.

Dit que les subventions seront imputées au chapitre 65, articles 65734 et 6574 du budget départemental, sous réserve du vote du budget supplémentaire.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

PARTENARIAT ÉVÉNEMENTIEL ET PROMOTION DU DÉPARTEMENT

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (35) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.